Image not found or type unknown

Non respect du contrat de travail sportif

Par **zemelya**, le **22/05/2008** à **20:37**

J'ai signe un contrat sportif CDD (handball) en juin 2007 jusqu'au mai 2009. Sur ce contrat l'employeur s'engage à payer 1500 euros net par mois. En septembre 2007 j'ai trouve un deuxième emploi en tant que ASSEDU a 75/100 temps, avec un salaire de 795 euro mensuel. A partir de octobre 2007 mon employeur sportif sans aucune explication a décidé de ne plus me payer 1500 euro, mais de faire un complément jusqu'au 1500 avec le salaire de ASSEDU. C'est à dire me payer 705 euro. Plusieurs fois j'ai voulu en discuter, mais sans succès. Que puis-je faire dans cette situation ? Sachant que j'ai demandé de partir de ce club, mais on me dit que je suis lie a un contrat encore une année.
Au sujet de mon cotrat sportif il n'y a acune clause qui m'interdisait de travailler ailleurs d'autant plus que l'employeur me declarait que 70 heures par mois. Et sur le fiches de paye c'est marque 70 H/ 662 euros. Le reste etait paie sous forme de primes.

Merci pour l'attention que vous accordez a ma situation.
P.S Je suis prêt à engager une procédure judiciaire avec toutes les preuves que je procède.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés